



EN BREF

LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

 **ONU FEMMES** 

Photo © Photo ONU/Christopher Herwig.

Quel est le problème ?

Les conflits ont des conséquences désastreuses. Ils creusent entre autres le fossé qui sépare les hommes et les femmes. La plupart du temps, ces dernières disposent souvent de moins de ressources que les hommes pour se protéger et, avec les enfants, elles représentent souvent la majorité des personnes déplacées et des réfugiés.

Les tactiques de guerre, comme la violence sexuelle, visent en particulier les femmes et les filles. Bien que les femmes aient été à la tête des mouvements de paix et qu'elles aient été le moteur du redressement de la communauté après un conflit, elles continuent d'être pratiquement absentes des négociations de paix et des institutions de consolidation de la paix. Leur exclusion de la reconstruction entrave leur accès aux possibilités de rétablissement et d'obtenir gain de cause pour les violations des droits de l'homme dont elles ont été victimes, et de participation à la refonte des institutions publiques et à la réforme des lois.

La communauté internationale a reconnu que la participation des femmes est indispensable à la réalisation de la paix et à sa pérennité.

En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté une résolution historique, la résolution 1325 intitulée « Femmes, paix et sécurité ». Cette résolution appelle à la participation des femmes à la consolidation de la paix, à une meilleure protection contre les violations des droits de l'homme en leur faveur et à leur accès à la justice et aux services afin d'éliminer les discriminations.

Nos solutions

Une série d'engagements envers les droits des femmes guident les programmes d'ONU Femmes sur les femmes, la paix et la sécurité. Ceux-ci comprennent la résolution 1325 ainsi que six résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU appuyant celle-ci, à savoir les résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106 et 2122. Le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et sa récente recommandation générale 30 qui appelle à l'action nationale et la rédaction de rapports sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après-conflit, sont également des éléments de référence clés.

ONU Femmes œuvre à travers le monde pour renforcer la participation des femmes à la prise de décision et leur influence dans ce contexte, pour prévenir et résoudre les conflits. Nous soutiendrons la participation des femmes à tous les aspects de la consolidation de la paix, vers des sociétés plus inclusives et plus égalitaires, en mesure de mettre fin à la discrimination basée sur le genre et de résoudre les conflits sans recourir à la violence.

Nos programmes favorisent les coalitions de femmes pour la paix et les préparent à s'impliquer dans les processus de paix. Nous mobilisons les soldats de la paix afin qu'ils détectent les violences sexuelles liées au conflit et qu'ils y mettent un terme. D'autres initiatives soutiennent les institutions de justice et de sécurité qui protègent les femmes et les filles contre la violence et la discrimination, les services publics qui sont pleinement réceptifs aux besoins des femmes, un meilleur accès des femmes aux possibilités économiques, et leur participation à toutes les formes de prise de décision publique, tant au niveau local que national.



Comment nous faisons la différence

Nos succès récents à travers le monde :

COLOMBIE : Après avoir veillé à ce que la Loi colombienne relative aux victimes et à la restitution foncières de 2011 tienne compte des questions de genre, en 2012, ONU Femmes a mené des activités de sensibilisation de masse pour s'assurer que les femmes puissent demander réparation. Un cours de formation a aidé les fonctionnaires du gouvernement et les groupes des services sociaux à mieux comprendre les droits des femmes ainsi que d'autres aspects de la justice transitionnelle.

LIBÉRIA : Au Libéria, ONU Femmes aide les femmes à améliorer la sécurité de la communauté et l'accès des victimes aux services par le biais de Peace Huts ou « Huttes de la paix », une adaptation des mécanismes de justice transitionnelle Palava Huts, dans le cadre desquels les leaders masculins discutent des questions qui sont importantes aux yeux de la communauté et tranchent les litiges à l'échelle locale. À l'intérieur de ces huttes, les femmes agissent en qualité de médiatrices dans les conflits, fournissant des conseils aux victimes et servant de lien entre la communauté et la police locale. Elles sont reliées aux commissariats de police locaux par une ligne d'assistance téléphonique gratuite (portables) de sorte que la police puisse répondre rapidement aux incidences de violence ou à l'escalade de la violence. D'après la police locale, en prévenant la violence avant même qu'elle ne survienne, les Huttes de la paix contribuent à sécuriser les communautés. Alors que leur réputation d'impartialité fait son chemin au sein de la communauté, les hommes et les garçons viennent de plus en plus soumettre leurs problèmes aux Huttes de la paix.

MALI : Au Mali, ONU Femmes est parvenue avec succès à promouvoir la participation des femmes dès le début du conflit. Nous avons également apporté notre soutien à la documentation des violences sexuelles et aidé à mettre en place des unités spéciales au sein des hôpitaux pour les victimes de viol. En outre, nous avons soutenu la formation de 4 000 soldats dans le domaine de l'égalité des sexes et des normes internationales pour protéger les populations civiles, y compris contre les violences sexuelles. Avant les élections du mois de juillet 2013, plusieurs initiatives ont également encouragé les femmes à s'inscrire pour aller voter (en fin de compte, 58 pour cent des électeurs étaient des femmes) et, avant les élections législatives de novembre, nous avons soutenu la participation des femmes au scrutin.

À L'INTERNATIONAL : Des experts juridiques ont été formés en matière d'enquête sur les crimes fondés sur le sexe en vertu du droit international. ONU Femmes a été entre autres détachée auprès des enquêteurs des crimes fondés sur le sexe de Commissions internationales d'enquête en Libye et en République arabe de Syrie, ce qui a mené à la documentation des crimes contre les femmes liés au conflit qui sévit dans ces pays.

LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN FAITS ET CHIFFRES

Autour des tables de négociation :

- Sur les neuf accords de paix signés en 2011, seuls ceux en Somalie et au Yémen comprenaient des dispositions particulières en faveur des femmes ;
- Moins de 3 pour cent des signataires aux accords de paix sont des femmes ;
- Les femmes continuent de représenter moins de 10 pour cent des négociateurs présents aux discussions de paix ;
- La première femme à avoir été nommée par l'ONU en qualité d'Envoyée spéciale est Mme Mary Robinson, nommée en 2013.

Après les conflits :

- Dans les États fragiles et en transition, les électrices sont quatre fois plus susceptibles que leurs homologues masculins de faire l'objet d'intimidations ;
- Pendant et après un conflit, les foyers ayant une femme à leur tête enregistrent une hausse significative (jusqu'à 40 pour cent des foyers), et ce sont souvent ces foyers qui comptent parmi les plus pauvres ;

Sécurité et justice :

- Le viol constitue une tactique répandue et systématique dans les guerres modernes. D'après les estimations à bas mot, entre 20 000 et 50 000 femmes auraient été victimes de viol pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995, alors qu'entre 250 000 et 500 000 de femmes et de filles ont été visées au cours du génocide rwandais de 1994 ;
- Les données en provenance de 39 pays suggèrent qu'il existe une corrélation positive entre la présence de femmes dans la police et le signalement des agressions sexuelles ; Pourtant, en moyenne, les femmes ne représentent que 10 pour cent des forces de police d'après les données disponibles en provenance de 99 pays.

SUIVEZ ONU FEMMES SUR :

www.onufemmes.org
www.facebook.com/onufemmes
www.twitter.com/onufemmes
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen